

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DILT 6 Budget annexe des transports automobiles municipaux – Compte administratif 2024.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024, ainsi que la décision modificative du budget annexe des transports automobiles municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024 et des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe des transports automobiles municipaux rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération en date en date du 20 mai 2025, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2024 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère

Article 1^{er} : Le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2024 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2024 ont été arrêtés à (décision modificative) : 20 341 793,64 euros
Le montant des mandats émis s'élève à : 19 513 810,46 euros
Résultat au 31 décembre 2023 reporté : Néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2024 ont été évaluées à (décision modificative) : 20 341 793,64 euros
Le montant des titres émis s'élève à : 11 464 865,27 euros
Résultat au 31 décembre 2023 reporté : 8 831 793,64 euros

BALANCE

Dépenses : 19 513 810,46 euros
Recettes : 11 464 865,27 euros
Solde d'exécution 2024 : - 8 048 945,19 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2024 : 782 848,45 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2024 ont été arrêtés à (décision modificative) : 43 908 747,72 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 37 190 590,21 euros
Résultat au 31 décembre 2023 reporté : 3 562 888,75 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2024 ont été évaluées à (décision modificative) : 43 908 747,72 euros
Le montant des recettes titrées s'élève à : 33 533 176,14 euros
Résultat au 31 décembre 2023 reporté : Néant

BALANCE

Dépenses : 37 190 590,21 euros
Recettes : 33 533 176,14 euros
Solde d'exécution 2024 : - 3 657 414,07 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2024 : - 7 220 302,82 euros

Article 2 : Le solde d'exécution de la section d'exploitation, d'un montant de -7 220 302,82 euros (hors RAR), sera repris en section de fonctionnement et inscrit en dépenses de cette section (D 002-Solde d'exécution négatif reporté) au budget supplémentaire 2025.

Article 3 : Le solde d'exécution de la section d'investissement, d'un montant de 782 848,45 euros (hors RAR), sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2025.

Le Premier Adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Bloche', with a horizontal line underneath the name.

Patrick BLOCHE